

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>  <b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b>  ARRONDISSEMENT DE LANGON	<b>COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON</b>  <b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>DU 18 MARS 2024</b>
---	--

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	L’an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars, à 20 h,  <b>le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.</b>
<b>Exercice : 19 / Quorum : 10</b>	
<b>Présents : 15 puis 17 Votants : 15 puis 17</b>	
<b>Pouvoir : 0</b>	
<b>Absents ou excusés : 2 Retards : 2</b>	

Présents : Didier LAULAN (Maire) - Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU – Françoise LANUSSE – Jean-Claude MOTHEs - Eric POUTAYS – Michèle SECHAN – Thierry BERTO – Stéphane RIEUCROS-FOREST – Nathalie RACOLIN – Patricia CONSTANS – Frédéric OLAYA - Laurence LAGARDERE - Nadège COUSTURES - Anne-Laure VAILLANT - Arnaud OMNES – Isabelle LOUVIERS.

Absents ou excusés : Jean TAUGERON - Philippe BOUIN.

Retards : Françoise LANUSSE - Eric POUTAYS

Procurations :

Secrétaire de séance : Alain JUZEAU

Date de convocation : 13 mars 2024

-----  
M. le maire demande le rajout des points suivants à l’ordre du jour. L’assemblée donne son accord :

- Changement de nom du stade des Charmilles ;
- Délibération de révision des avenants au marché public sur le logement et la bibliothèque,
- Révision des avenants sur les locaux commerciaux : ventilation pour une meilleure lisibilité comptable.

**1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LES PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERES REUNIONS DE CONSEIL :**

- Le procès-verbal du 20 décembre 2023 est approuvé à l’unanimité des membres présents.
- Le procès-verbal du 8 février 2024 est approuvé à l’unanimité des membres présents et signé par le secrétaire de séance et le maire.

**2) CHANGEMENT DE NOM DU STADE DES CHARMILLES :**

Sur proposition des anciens footballeurs du club, le maire soumet au vote de l’assemblée de renommer le stade des Charmilles : **Stade Claude FERRANT**.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, soit par 15 voix POUR, le conseil municipal, **DECIDE**

- De renommer le stade « Stade Claude FERRANT »,
- Donne tout pouvoir à M. le maire afin de procéder aux démarches nécessaires.

### 3) CHANTIER BIBLIOTHEQUE ET LOGEMENT COMMUNAL RUE GROSSELE :

**Vu** le code de la commande publique

**Vu** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° DEL2022DEC29 du 06 décembre 2022 relative au programme d'Aménagement d'une Bibliothèque et d'un Logement Communal pour un montant global de 318.025€ HT,

**Considérant** la découverte d'aléas techniques et imprévisibles sur le chantier de travaux de réhabilitation de la bibliothèque et du logement communal rue Grossolle nécessitant la prise en compte d'avenants en plus ou moins-value,

**Considérant** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2023 et reportés en restes à réaliser sur l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents soit par 15 voix POUR, le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération d'Aménagement d'une bibliothèque et d'un logement communal. Certains avenants dépassent les 10% autorisés mais ils sont la conséquence de découvertes d'aléas techniques imprévisibles après démolition et qui ne pouvaient pas être vus en amont ni par les architectes, ni par les entreprises en visites de chantier lors des consultations :

	ENTREPRISE/LOT		MONTANT HT DU MARCHE	MONTANT AVENANT HT	MONTANT AVENANT TTC
Bibliothèque	GETTON/Lot 6- PLATRIERIE		11.113,20	4.520,50	5.451,00
	DARRIET/Lot 8- ELECTRICITE		9.034,00	3.912,00	4.694,40
Logement	GETTON/Lot 6- PLATRIERIE		18.583,00	2.723,50	2.995,85
	LR MENUISERIE/LOT 4-Menuiserie extérieure		16.737,00	-944,00	-1.038,40
	LR MENUISERIE/LOT 5-Menuiserie intérieure		41.476,00	2.477,00	2.724,70
			96.943,20	12.689,00	14.827,55

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### 4) LOCAUX COMMERCIAUX : MODIFICATION D'AVENANTS AUX TRAVAUX

**Vu** le code de la commande publique

**Vu** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°DEL2023MARS06\_A du 23 mars 2023 relative à l'approbation de l'opération de construction d'une boucherie et d'une boulangerie,

**Vu** les délibérations DEL2023SEPT36 du 27 septembre et du 27 novembre 2023,

**Vu** la délibération DEL2024FEV02 du 8 février 2024,

**Considérant** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2023 et reportés en restes à réaliser sur l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** les reprises d'avenants en intégrant les options votées au marché et les augmentations ci-après détaillées avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de construction de locaux commerciaux :

LOTS	Montant du marché HT hors option	Montant HT	Montant TTC	Nouveau montant du marché HT	Nouveau montant du marché TTC
<b>Lot 1 VRD – Société EUROVIA GIRONDE</b> 20, rue Thierry SABINE - BP 60140 33706 MERIGNAC CEDEX <b>Avenant n°2 - Prise en compte des options du marché sur les avenants</b>	60.706,75	2.033,50	2.440,20	62.740,25	75.288,30
<b>Lot 1 VRD – Société EUROVIA GIRONDE</b> 20, rue Thierry SABINE - BP 60140 33706 MERIGNAC CEDEX <b>/ Avenant n°3</b>	62.740,25	2.945,50	3.534,60	65.685,75	78.822,90
<b>Lot 7- VENTILATION/PLOMBERIE/SANITAIRES – DARRIET &amp; Fils</b> 1 Ld Maginet 33124 BRANNENS <b>Avenant 2</b>	57.693,50	2.092,36	2.510,83	59.785,86	71.743,03
<b>Lot 8 - ELECTRICITE/CHAUFFAGE DARRIET &amp; Fils</b> 1 Ld Maginet 33124 BRANNENS <b>Avenant 2</b>	27.377,00	840,00	1.008,00	28.217,00	33.860,40
<b>TOTAL AVENANTS</b>		<b>7.911,36</b>	<b>9.493,63</b>		

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

#### 5) DELIBERATION SUR LES MONTANTS DES NOUVEAUX LOYERS COMMUNAUX :

LIEUX		DECISIONS
- Boulangerie		1.000€
- Boucherie		2.240€
- VIVAL agrandi	2 x le loyer actuel de 690,50€	1.381€
- Logement rue Grossolle		1.000€
- Logement du RPA		650€

L'assemblée valide à 17 voix POUR ces propositions et affinera les dates de mise en location en fonction de la réception définitive des travaux.

#### 6) DELIBERATION D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT RPA AVANT CONTRAT DE BAIL :

Le maire explique qu'une nouvelle locataire de la résidence pour personnes âgées est rentrée dans son logement avant la date officielle du contrat de bail. Afin de lui faire payer les jours occupés en dehors du contrat de bail, il est nécessaire que l'assemblée valide cette demande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, soit par 17 voix POUR, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** l'entrée de Mme Annie STEINER dans son nouveau logement à compter du 24 février 2024, soit 6 jours avant la date d'entrée portée sur son contrat de bail fixée au 1<sup>er</sup> mars 2024,
- Et **DEMANDE** qu'elle s'acquitte du montant du loyer au prorata des jours occupés sur la base du montant mensuel de loyer qui s'élève à 563,97€.

## **7) SICTOM SD GIRONDE : CHOIX DE LA FREQUENCE DE COLLECTE DES BACS DE TRI**

Le choix des délégués pour la collecte du tri – bac jaune – s'est porté sur une collecte tous les 15 jours.

Le conseil municipal se prononce sur la fréquence de la collecte du bac noir entre 2 propositions :

- Collecte hebdomadaire : 15 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 0 CONTRE
- Collecte tous les 15 jours : 0 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 15 CONTRE

**L'assemblée opte pour une collecte hebdomadaire.**

## **8) MISE EN PLACE D'UNE ZONE D'ESPACE PARTAGE AUOUR DES LOCAUX COMMERCIAUX ET SENS DE CIRCULATION RUE BEAUDICHON & DU 19 MARS 1962, CHEMIN DU BOURDILLEY ET COTE DE CALIQUOT**

- **Zone partagée** : Allée des Charmes du VIVAL à la boulangerie avec une limitation à 20km/h.

**Vote pour la zone partagée** : 16 voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 CONTRE

Tonnage pour l'Allée des Charmes et rue Beaudichon actuel sans le panneau « sauf riverain », panneau de 3,5 T :

**Vote 17 voix POUR, 0 ABST. et 0 CONTRE**

### - **Sens de circulation** :

- o **Rue Beaudichon** : zone piétonne avec une barrière sur la route de Langon et sens interdit au niveau des kinés.

**Vote 17 voix POUR, 0 ABST. et 0 CONTRE**

- o **Rue du 19 mars 1962** : sens unique de l'école vers le haut

**Vote 17 voix POUR, 0 ABST. et 0 CONTRE**

- o **Chemin du Bourdiley** : sens unique de la croix vers la route Jean-Baptiste de Baudre

**Vote 15 voix POUR, 1 ABST. et 1 CONTRE**

- o **Côte de Caliquot** : Sens unique

**Vote 17 voix POUR, 0 ABST. et 0 CONTRE**

## **9) TRANSPORT A LA DEMANDE : MISE EN PLACE DU SERVICE**

Sud Gironde Mobilités propose un service supplémentaire pour les collectivités avec une inscription par les administrés 72h à l'avance après vérification de l'éligibilité et de la disponibilité.

**Pour cela, la mairie doit devenir « mairie partenaire ».**

**Vote 17 voix POUR, 0 ABST. et 0 CONTRE**

## **10) ECOLE : Projet de jardin partagé (animation du lundi soir en activité périscolaire)**

Le montant de cette opération annuelle est de 4.365€.

L'aide départementale qui était de 75% passe à 50% sur l'année scolaire 2024-2025.

Le coût communal sur l'année scolaire 2023-2024 est de 1.091,25€ et passera sur l'année scolaire 2024-2025 à 2.182,50€.

**Vote 17 voix POUR, 0 ABST. et 0 CONTRE**

## **11) DEMANDE ANNUELLE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

A compter de 2025, les associations sont invitées à remplir le CERFA n° 1256\*06 qui est une obligation légale pour obtenir des subventions. Parallèlement, une estimation des frais de fonctionnement des locaux, du matériel et du travail des employés communaux mis à disposition des associations, fera l'objet d'un programme de soutien aux associations afin d'évaluer le coût réel alloué aux associations par la collectivité.

**Vote 17 voix POUR, 0 ABST. et 0 CONTRE**

## **12) SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES :**

Informations sur le rendez-vous avec les services départementaux du 14/03 dernier. Il ne nous est pas possible de faire voter ce jour les diverses demandes de subventions départementales, l'estimatif sur la CAB 2024 d'un montant HT de travaux de 532.037,94€ ne nous a pas encore été détaillé par le cabinet d'études. Ces demandes seront déposées sur 2024, mais les travaux doivent être affinés et reportés pour une question budgétaire sur 2025.

**POUR LE FDAEC 2024** : le montant des travaux doit faire un minimum de 6.000€ HT pour une dotation maximale de 4.884€. Travaux proposés menuiseries du stade pour 3.653,82€ TTC, installation de jeux dans la cour de l'école.

**Vote 17 voix POUR, 0 ABST. et 0 CONTRE**

**POUR L'EXTENSION DU PREAU** : subvention possible au titre des équipements des écoles du 1<sup>er</sup> degré

Plafond de 12.000€ de travaux HT x le coefficient de solidarité (CDS) de 1,05 = **13.125€** de subvention mais nous ne connaissons pas l'échéancier de versement de la subvention.

**Vote 15 voix POUR, 0 ABST. et 2 CONTRE**

## **13) INFORMATIONS BUDGETAIRES SUITE AU RDV AVEC M. VETIL/CDL (conseiller aux décideurs locaux) :**

M. le maire fait un point sur le bilan financier 2023 et sur la présentation des projets d'investissements.

## **14) DATE DE LA COMMISSION FINANCES ET DATE DU VOTE DU BP :**

Proposition de dates en fonction des obligations posées par la DGFIP de présentation du BP 12 jours avant le vote par l'assemblée :

- Commission Finances : mercredi 27 mars à 18h,
- Vote du Budget 2024 : jeudi 11 avril à 19h.

## **15) QUESTIONS DIVERSES :**

- Réunion des associations à caler en avril avec Nathalie RACOLIN.
- Visite des différents chantiers le samedi 23/03, le rdv se fait à la mairie.
- Visite de la ferme CARBOUEY à prévoir au printemps.
- Ce jour, le 18/03/2024 : ouverture de la boulangerie.
- Projet d'achat d'une balayeuse : essai le mercredi 20/03. Piste à explorer à partager avec plusieurs communes.

**Fin de séance à 22h15.**

La secrétaire de séance,

Le maire, Didier LAULAN.